



CAP DES CONTRÔLEURS DU TRAVAIL 20 avril 2017

Déclaration liminaire



Par vents défavorables...

Monsieur le Président,

En introduction de cette déclaration et avant la tenue de la CAP disciplinaire qui est convoquée cet après-midi, l'UNSA ITEFA déplore fermement le fait que jamais cette CAP n'aurait dû se tenir si la hiérarchie de proximité depuis 2011, soit le DIECCTE de Guyane et la DAGEMO, puis la DRH avaient pris en compte la problématique qui se faisait jour. Aujourd'hui, force est de constater que par son inaction, l'administration transfère aux élus.es de cette instance la responsabilité de sursoir à l'autorité « abandonnée » par les décideurs.

Pour l'UNSA ITEFA, le climat social perturbé de la Guyane entraîne des pressions médiatiques, que les membres de cette CAP subissent, qui ne se comprennent que par la « reculade » de l'administration et le report de l'instance disciplinaire.

L'UNSA ITEFA dénonce cette situation qui s'est enkystée et qui est aujourd'hui inextricable.

L'UNSA ITEFA revient inlassablement sur le contexte toujours plus difficile dans lequel se débat le corps des Contrôleurs du Travail. Cette CAP nous permet de vous interpellier une fois de plus sur les craintes très légitimes exprimées par les agents.

Les demandes de mutations :

Un véritable « parcours du combattant » pour celles et ceux qui souhaitent une mobilité géographique avec des critères croisés qui rendent la mer déchainée : peu arriveront « au port désiré ! » Les éléments fâcheux de la météo sont clairement identifiés :

- **Des postes ouverts en infra régional ou national ;**
- **Des ouvertures de postes de moins en moins nombreuses ;**

- **Des postes ouverts à trois corps (IT, CT, SA) dont certains sont priorités et d'autres pas, aller savoir !**
- **Sans parler d'un Erratum arrivé tardivement....**

Ainsi, les agents se vivent en rivalité de corps et ne sont guère accompagnés dans leur démarche par les services administratifs régionaux.

A cela s'ajoute la réforme territoriale avec son impact désastreux dans les services et des conséquences inévitables sur les mutations : réduction pour certains secteurs et parallèlement arbitraires pour d'autres en fonction des redécoupages et réorganisations des services.

Ainsi, nombre de contrôleurs du travail sont très éloignés de leur lieu de travail avec à la clef des demandes de mutation pour rapprochement de domicile qui ne pourront pas aboutir.

Et le gros temps s'installe avec la baisse constante des effectifs dans notre Ministère. L'application de la norme ministérielle de réduction des emplois 2017 conduit à la suppression de 150 ETP au titre du schéma d'emplois ministériel et de 8 ETP au titre de la réduction des crédits de T3 servant à financer les mises à disposition. Cette note prévoit également la constitution d'une réserve de 35 emplois ayant vocation à être redistribuée à l'issue des dialogues de gestion et cette répartition sera comme à l'accoutumée, sans transparence !

Calamiteux constat qui conduit à l'épuisement des personnels et des services, provoquant par la même un délitement du collectif de travail.

L'UNSA ITEFA exige de nouveau qu'une réflexion et des actions soient menées de la part de l'administration avec la mise en place d'une réelle gestion prévisionnelle des effectifs, qui permettrait d'afficher transparence, lisibilité sur la traçabilité des vacances de poste et sur l'obtention plus souple des mutations des CT.

✚ Le plan de transformation des CT en IT

L'UNSA ITEFA se félicite de la prolongation de ce PTE pour la période de 2016-2019 pour un contingent prévisible de 250 postes (car non paru au JO à ce jour) , elle est satisfaite de l'ouverture des affectations sur le pôle 3E, fonctions support à l'issue du stage des IT, possibilité qu'elle avait demandé avec force dès la première année de mise en œuvre du PTE !

L'UNSA ITEFA sera toutefois vigilante sur les conditions d'oral de fin de stage.

Elle demande une véritable préparation pour cette épreuve qui devra être dispensée dans le cadre du stage. Elle veut également qu'il soit remis au jury les fiches d'affectation de chaque candidat afin qu'il tienne compte des missions futures et adapte les questions en fonction de celles-ci.

Par ailleurs, le texte reconduisant le PTE prévoit également qu'une partie des postes soit pourvue par voie d'une liste d'aptitude (L.A.) dans la limite d'un cinquième, soit 50 postes annuellement. Cette liste d'aptitude permet la promotion au choix de contrôleurs du travail justifiant au 1^{er} janvier de l'année de la nomination de 10 ans de services civils effectifs dont 10 dans le corps de CT. Pour rappel, les critères d'éligibilité pour la L.A. statutaire est de 15 ans de services civils dont 10 en catégorie B.

Cependant, les agents qui ont été retenus sur cette liste d'aptitude (CRIT 2016) suivent en ce moment une formation de six mois au même titre que les lauréats du CRIT avec un oral de sortie.

L'UNSA ITEFA s'oppose, une fois encore, fermement à ce qu'un oral de sortie soit imposé aux agents inscrits sur cette liste d'aptitude qui, de facto, entrainerait une prolongation de stage voire un reversement dans le corps des contrôleurs du travail.

S'agit-il encore d'une promotion interne au choix ?

Pour finir sur les promotions de CT en IT, l'arrêté du 3 mars dernier a fixé le nombre de postes offerts aux concours pour le recrutement d'inspecteurs du travail soit 28 répartis entre le concours externe, le concours interne et le troisième concours. Le nombre de postes afférent à la liste d'aptitude statutaire est calculée sur ce contingent pour un cinquième soit 5 postes : **mission impossible !**

L'UNSA ITEFA demande une fois de plus l'élargissement des promotions par liste d'aptitude statutaire CT/IT qui permettra d'accélérer la transformation d'emplois CT/IT. Mesure indispensable pour gommer les conséquences néfastes de la période charnière de la réforme.

De manière générale l'UNSA ITEFA attend du prochain Ministre du Travail et de son administration un véritable engagement sur les carrières des CT prévoyant des mesures transitoires disposant de l'intégration totale de ce corps dans celui des inspecteurs du travail au terme de ces 6 années de PTE.

Comme elle en a coutume, l'UNSA ITEFA conclue sa déclaration liminaire sur les situations de souffrance au travail.

Les coupes drastiques dans les effectifs entrainant notamment des fermetures d'UC, la réforme territoriale qui fait d'ailleurs l'objet d'une enquête CHSCTM sur l'impact dans les services, les réorganisations de services à grand pas pressés et enfin l'arrêté du 16 mars dernier afférent à la nouvelle organisation de la DGAFP qui ne laissera à notre DRH aucune autonomie de gestion RH laissent les agents pour le moins inquiets sur leur devenir voir en réelle souffrance au travail.

Ainsi l'UNSA ITEFA est plus que jamais en grande alerte :

« Ni contestation stérile, ni accompagnement docile » reste sa ligne de conduite.

Elle est et sera aux côtés de tous les agents de ce ministère, forte de ses convictions et de ses revendications et prendra toute sa place dans un dialogue social qui doit immédiatement être restauré.

